



Bulletin phytosanitaire viticole n°11 du 15 Août 2019

Points importants

1. Situation actuelle : Le climat actuel est idéal au bon développement de la vigne, ainsi qu'à une bonne maturation de la vendange. Il semble que le retard d'une semaine sur la norme des dix dernières années se confirme. Les fréquentes précipitations de ces dernières semaines maintiennent une pression de maladie fongique sur le haut du feuillage. La vigne est actuellement au stade M (selon Baggiolini), véraison.

2. Traitements phytosanitaires : Le stade de véraison marquant la baisse de sensibilité du raisin au mildiou et à l'oïdium sera pleinement atteint la semaine prochaine. Les conditions actuelles provoquent une faible pression de ces deux maladies, uniquement sur le haut du feuillage. De manière générale, l'état sanitaire de la vigne est bon. Il permet un arrêt des traitements dès aujourd'hui. **Seules les vignes fortement touchées par des attaques tardives de mildiou ou par la grêle peuvent nécessiter une application supplémentaire de cuivre. Ce traitement se fera la semaine prochaine.** Les traitements de couverture au cuivre ne sont pas à généraliser.

3. *Drosophila suzukii* : Le risque de dégâts est actuellement faible. Les captures sont au niveau de celles de 2018. Des informations supplémentaires vous seront communiquées dans les prochaines semaines.

4. Flavescence dorée : Aucun symptôme du phytoplasme sur le canton n'a été à ce jour transmis au Sagr (également dans la zone de lutte obligatoire de Céligny). Afin de mieux prévoir l'apparition éventuelle de la maladie, nous vous invitons à visiter vos parcelles, marquer, localiser et **annoncer (au Sagr)** les ceps présentant des symptômes suspects.

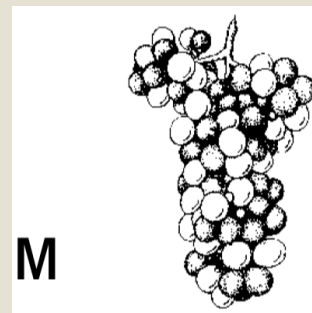
5. Pose des filets de protection : Soignez la pose de vos filets de protection ([fiche technique Agroscope](#)).

6. Maturation : La campagne 2019 va débuter le 2 septembre 2019. Les résultats seront disponibles sur le site de l'Etat de Genève.

Phénologie

(Chasselas, Bernex)

Le Chasselas du coteau de Bernex se trouve actuellement au **stade M** selon Baggiolini, véraison (BBCH 85).



M : Véraison

Poursuite de la véraison. Les baies deviennent translucides (cépages blancs) et continuent à se colorer. Elles deviennent molles au toucher.

Nous contacter :

Florian Favre
florian.favre@etat.ge.ch
Tel : 022 388 71 34
Mobile : 079 711 45 77

Florent Hugon
hugon@agrigenève.ch
Tel : 022 939 03 15
Mobile : 079 366 32 59

Dominique Fleury
dominique.fleury@etat.ge.ch
Tel : 022 388 71 31
Mobile : 078 670 20 58



Arrêt des traitements phytosanitaires

Généralités

Les exigences de bases pour l'obtention des Prestations écologiques requises (PER) interdit l'utilisation de produits phytosanitaires après le 15 août. Seul le cuivre fait exception, il est utilisable jusqu'à la fin du mois d'août. Pour les plans de traitements ayant utilisé du cuivre avant floraison, il n'est pas autorisé de dépasser la dose de 3 kg de cuivre métallique par hectare sur une année. Si la stratégie 2019 ne contenait pas du Cuivre avant fleur, la quantité maximale à ne pas dépasser est de 4 kg. Pour les cultures Bio (Bourgeon et Bio fédéral) la quantité est de 4 kg/ha/an (modulable sur 5 ans, avec un maximum de 6kg/ha/an).

Mildiou/Oïdium

Le stade de véraison marquant la baisse de sensibilité du raisin au mildiou et à l'oïdium va être pleinement atteint la semaine prochaine. Les conditions actuelles provoquent une faible pression de ces deux maladies, uniquement sur le haut du feuillage. De manière générale, l'état sanitaire de la vigne est bon. Il permet un arrêt des traitements dès aujourd'hui.

Lutte mildiou

Seules les vignes fortement touchées par des attaques tardives de mildiou ou par la grêle peuvent nécessiter une dernière application de cuivre. Ce traitement peut se faire la semaine prochaine. La dose à utiliser est de 200-300 g/ha (métallique) à répartir sur tout le feuillage. Les traitements de couverture au cuivre ne sont pas à généraliser.

Botrytis

Les mesures prophylactiques sont très efficaces. Elles permettent de lutter efficacement contre la pourriture grise sans utiliser d'anti-botrytis spécifiques. Ces mesures permettront également de limiter le développement de *D. Suzukii* en période de maturation du raisin.

- I. Limiter de la fumure azotée, bonne gestion de la vigueur.
- II. Effeuillement la zone des grappes -> aération maximale. Ce qui permet également de lutter efficacement contre l'oïdium. Par la suite, une zone des grappes aérée créera un milieu défavorable au développement des mouches du cerisier.
- III. Éliminer les capuchons de floraison (effeuilleuse à jet d'air).

Dorsophila suzukii

Le risque de dégâts est actuellement faible. Les captures sont similaires à 2018. Des informations supplémentaires vous seront communiquées dans les prochaines semaines. Il est néanmoins important de mettre en place des mesures prophylactiques:

1. Effeuillement adapté de la zone des grappes
2. Régulation de la charge avant véraison
3. Enherbement court en phase de maturation
4. Éviter les blessures des grappes

Surveillance & seuils

Si le seuil de 5% de baies atteintes est dépassé, un traitement est envisageable. Les loupes binoculaires du Sagr sont disponibles pour vous aider à identifier et compter les individus et pontes. Contactez Florian Favre pour prendre rendez-vous à l'adresse suivante : Florian.favre@etat.ge.ch

Lutte *D.suzukii*

Plusieurs produits sont homologués à ce stade. Nous vous encourageons à utiliser du Kaolin (Surround®) qui est efficace si une attaque est déclarée. Son efficacité dans le temps est également supérieure aux autres produits homologués.

Flavescence dorée

La Flavescence dorée est une maladie de quarantaine, dont l'annonce des ceps atteints et la lutte sont obligatoires. Son installation au nord des Alpes est depuis quelques années effective. Elle s'étend désormais du Tessin à l'arc lémanique. Le foyer du Valais n'est plus en zone de lutte obligatoire. Comme aucun symptôme n'a été observé durant deux ans de suite, la zone de lutte obligatoire a été levée. Cela montre l'efficacité d'une détection rapide couplée à une lutte ciblée. Aucun symptôme du phytoplasme n'a été déclaré sur le canton à ce jour (également dans la zone de lutte obligatoire de Céligny).



Figure 1: Flavescence dorée sur Gamay, enroulement et décolorations foliaires sectorielles à totales, octobre 2015. (Photo : S. Schaerer, Agroscope)

Afin de mieux prévoir l'apparition éventuelle de la maladie, nous vous invitons à visiter vos parcelles, marquer, localiser et annoncer (au Sagr) les ceps présentant des symptômes suspects. Un foyer identifié et isolé précocement permet de limiter drastiquement la progression de cette maladie.



Figure 2: Enroulement et jaunissement sur cépage Chardonnay (Photo : S. Schaerer, Agroscope)

En cas de doute, l'envoi d'échantillon à Agroscope est gratuit si vous passez par le Sagr.

➔ Florian.favre@etat.ge.ch

Pose des filets de protection

Soignez la pose de vos filets de protection contre les oiseaux et autres ravageurs. La [fiche technique agroscope 404](#) présente les recommandations principales. Les filets latéraux sont à favoriser. Ils sont efficaces, limitent l'impact sur la faune, ne sont pas plus longs à poser et vous permettent un accès à vos vignes jusqu'aux vendanges.



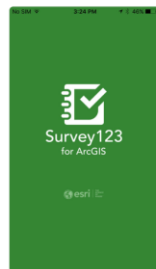
Campagne de suivi de maturité 2019

La campagne 2019 va débuter le 2 septembre 2019. Les résultats seront disponibles sur le site de l'Etat de Genève.

Rappel et veille phytosanitaire mutualisée

Consulter régulièrement le site www.agrometeo.ch.

La détection précoce des symptômes de maladies/ravageurs est essentielle. Nous comptons sur votre vigilance pour nous annoncer tous les cas suspects.



Afin de nous permettre de suivre précisément l'évolution des maladies, pensez à nous informer de l'apparition de symptômes dans les plus brefs délais. N'hésitez pas à utiliser notre nouveau formulaire de veille phytosanitaire sur Survey 123 for ArcGIS. L'application est disponible sur toutes les plateformes de téléchargement d'application smartphone. Nous vous fournissons le lien du formulaire sur demande, pour garantir une utilisation professionnelle. N'hésitez pas à transmettre cet outil à vos ouvriers/chef de culture. Il est traduit en plusieurs langues.



Afin d'obtenir le droit d'utilisation de l'application, notez le lien suivant dans votre barre de recherche Google, ou flashez le QR code ci-contre.

<https://goo.gl/srWKeV>

← QR code à FLASCHER